



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-075
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Héléne DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources Humaines et à l'Administration Générale, Adjoint de quartier, rappelle à l'Assemblée que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que par les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2020, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITION	
1/ Réseau Canopé – parcelles BC 438-439	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées BC 438-439 d'une contenance de 8431 m ² situées allée René Coty
Vendeur	Réseau Canopé
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2020-130 du 5 octobre 2020 autorisant l'acquisition desdites parcelles au prix de 2 400 000 € - Signature de l'acte le 19 novembre 2020

CESSION	
1/ Département de la Gironde – parcelles BD 189-192	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées BD 189-192 d'une contenance de 958 m ² situées avenue du Mal de Lattre de Tassigny (gymnase J. Ferry)
Vendeur	Ville de Mérignac
Acquéreur	Département de la Gironde
Procédure d'acquisition	- délibération 2020-011 du 10 février 2020 autorisant la cession gratuite desdites parcelles - Signature de l'acte le 17 juin 2020

ECHANGE FONCIER	
1/ Echange de parcelles avec l'ASL MERIGNAC VILLE – parcelles BC 636-622	
Nature – localisation du bien	Echange de la parcelle communale BC 622 d'une surface de 130 m ² avec la parcelle BC 636 de l'Association Parc Mérignac Ville d'une surface de 1818 m ²
Vendeur/Acquéreur	Ville de Mérignac et l'ASL Mérignac Ville
Procédure d'acquisition	- délibération 2019-053 du 24 juin 2019 l'échange desdites parcelles sans soulte - Signature de l'acte le 7 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie locale en date du 21 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cession foncières réalisées par la Ville,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2020 tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized checkmark or signature mark.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.